



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 février 2020
Compte Rendu

L'an deux mille vingt, le onze février, à 19 Heures 00, à salle André michel à Guipel (rue du stade), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

Présents :

Andouillé-Neuville	M. ELORE Emmanuel	Montreuil-sur-Ille	M. TAILLARD Yvon
Aubigné	M. MOYSAN Youri jusqu'au point 73		Mme EON-MARCHIX Ginette
Feins	M. FOGLE Alain	Montreuil-le-Gast	M. BILLON Jean-Yves
Gahard	M. COEUR-QUETIN Philippe		M. HENRY Lionel
Guipel	M. ROGER Christian	Mouazé	M. LUCAS Thierry
La Mézière	M. GADAUD Bernard	St-Aubin-d'Aubigné	Mme GOUPIL Marie-Annick
	M. BAZIN Gérard		M. RICHARD Jacques
	Mme CHOUIN Denise		M. DUMILIEU Christian
	Mme CACQUEVEL Anne	St-Médard-sur-Ille	M. BOURNONVILLE Noël
	Mme BERNABE Valérie	Sens-de-Bretagne	M. COLOMBEL Yves
Melesse	M. JAOUEN Claude		Mme LUNEL Claudine
	Mme MESTRIES Gaëlle	Vieux-Vy-sur-Couesnon	M. DEWASMES Pascal
	M. MOLEZ Laurent	St-Germain-sur-Ille	M. MONNERIE Philippe
	M. MORI Alain	St-Gondran	M. MAUBE Philippe
	Mme MACE Marie-Edith	St-Symphorien	M. DESMIDT Yves
	M. HUCKERT Pierre jusqu'au point 139	Vignoc	M. BERTHELOT Raymond

Absents :

Aubigné	M. MOYSAN Youri donne pouvoir à M. COEUR-QUETIN Philippe à partir du point 74
Guipel	Mme JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. ROGER Christian
Langouët	M. CUEFF Daniel
Melesse	Mme LIS Annie
	M. HUCKERT Pierre donne pouvoir à Mme CHOUIN Denise a partir du point 140
Sens-de-Bretagne	M. BLOT Joël donne pouvoir à M. COLOMBEL Yves
St-Aubin-d'Aubigné	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
Vignoc	M. LE GALL Jean

Secrétaire de séance : Monsieur ROGER Christian

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2020 à l'unanimité.

N° DEL_2020_021

Objet Finances
Budget principal - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

N° DEL_2020_022

Objet Finances
Budget annexe "Ateliers relais" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « Ateliers-relais » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 11 153,71 € est cumulé à l'excédent reporté de 21 528,30 € soit un résultat cumulé de + 32 682,01 €.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2019 de 28 427,21 € est soustrait à l'excédent reporté de 107 497,29 € soit un résultat cumulé de + 79 070,08 €.

N° DEL_2020_023

Objet Finances
Budget annexe "Chemin Renault" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « Chemin Renault » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de + 280 128,28 € .

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 268 879,45 € .

N° DEL_2020_024

Objet Finances
Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Cap Malo » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de + 1 133 179,76 € .

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2019 de 54 789,76 € est cumulé au déficit reporté de 1 444 274,01 €. soit un résultat cumulé de – 1 499 063,77 €

N° DEL_2020_025

Objet Finances
Budget annexe "SPANC" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le compte administratif 2019 du budget « SPANC » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 9 462,08 est cumulé au déficit reporté de 1 176,98 € soit un résultat cumulé de + 8 285,10 €.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2019 de 10 167 € est cumulé à l'excédent reporté de 12 059,73 € soit un résultat cumulé de + 22 226,73 €.

N° DEL_2020_026

Objet Finances
Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le compte administratif 2019 du budget « SPIC énergies renouvelables » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 10 010 € est cumulé au déficit reporté de 4 902,01 € soit un résultat cumulé de + 5 107,99 €.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2019 de 14,06 € est cumulé à l'excédent reporté de 9 587,36 € soit un résultat cumulé de + 9 601,42 €.

N° DEL_2020_027

Objet Finances
Budget annexe "La Troptière" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le compte administratif 2019 du budget « ZA La Troptière » tel que présenté ci-dessus,

ADOPTE l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 36 185,26 € .

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2019 de 96 222,50 € est cumulé au déficit reporté de 181 476,99 € soit un résultat cumulé de – 85 254,49 €

N° DEL_2020_028

Objet Finances
Budget annexe "ZA Justice" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Justice » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 932,86 €.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 281 910,14 €.

N° DEL_2020_029

Objet Finances
Budget annexe "ZA de la Bourdonnais" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA de la Bourdonnais » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 2 845 € est cumulé à l'excédent reporté de 252 606,31 €. soit un résultat cumulé de + 255 451,31 €.

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2019 de 2 045 044,70 € est cumulé au déficit reporté de 3 094 292,51 € soit un résultat cumulé de – 1 049 247,81 €.

N° DEL_2020_030

Objet Finances
Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Chatelier » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de + 9 218,69 € .

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 196 844,27 € .

N° DEL_2020_031

Objet Finances
Budget annexe "Chantier d'insertion" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « Chantier d'insertion » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 8 625,83 € est cumulé au déficit reporté de 9 203,76 € soit un résultat cumulé de – 577,93 €

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2019 de 3 941,48 € est cumulé à l'excédent reporté de 206,98 € soit un résultat cumulé de + 4 148,46 €.

N° DEL_2020_032

Objet Finances
Budget annexe "ZA Les Olivettes" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA les Olivettes » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de 35 299,42 €

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2019 de 14 397,56 € est cumulé du déficit reporté de 407 370,04 € soit un résultat cumulé de – 421 767,60 €

N° DEL_2020_033

Objet Finances
Budget annexe "ZA Beauséjour" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Beauséjour » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de + 78 016,12 €.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 1 721,20 €.

N° DEL_2020_034

Objet Finances
Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Cap Malo 3 » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 46 944,95 € .

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 19,36 € .

N° DEL_2020_035

Objet Finances
Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Croix Couverte » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 8 652,47 € .

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 115 274,91 € .

N° DEL_2020_036

Objet Finances
Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Croix Couverte 2 » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 2 918,98 € est cumulé à l'excédent reporté de 20 777,34 €. soit un résultat cumulé de + 23 696,32 €

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 337 862,64 € .

N° DEL_2020_037

Objet Finances
Budget annexe "ZA La Hemetière 2" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA La Hemetière 2 » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 10 147,02 € .

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 101 759,70 € .

N° DEL_2020_038

Objet Finances
Budget annexe "ZA du Stand" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA du Stand » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 392,76 € est cumulé à l'excédent reporté de 26 301,92 €, soit un résultat cumulé de 26 694,68 €

Le déficit d'investissement de 2 356,55 € est cumulé au déficit reporté de 200 638,18 € soit un résultat cumulé de 202 994,73 €

N° DEL_2020_039

Objet Finances
Budget annexe "ZA Les 4 chemins" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA les 4 chemins » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 9 514,40 € .

L'excédent d'investissement au 31 décembre 2019 de 2 712 € est cumulé au déficit reporté de 170 981,44 €, soit un résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 168 269,44 € .

N° DEL_2020_040

Objet Finances
Budget annexe "ZA Les Olivettes 2" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « ZA Olivettes 2 » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est de – 33 598,58 € .

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2019 de 22 625,81 € est cumulé au déficit reporté de 179 296,02 € soit un résultat cumulé de – 201 921,83 €.

N° DEL_2020_041

Objet Finances
Budget annexe "ZA Eco parc" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « Eco Parc » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 2 481,46 € est cumulé à l'excédent reporté de 6 538,28 € soit un résultat cumulé de + 9 019,74 €.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2019 de 113 379,43 € est cumulé au déficit reporté de 551 059,99 € soit un résultat cumulé de – 664 439,42 €.

N° DEL_2020_042

Objet Finances
Budget annexe "Commerces de proximité" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « Commerces de proximité » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 40 521,95 € est soustrait à l'excédent reporté de 41 706,64 € soit un résultat cumulé de + 1 184,69 €.

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2019 de 119 518,78 € est soustrait à l'excédent reporté de 226 224,46 € soit un résultat cumulé de + 106 705,68 €.

N° DEL_2020_043

Objet Finances
Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte administratif 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget « Domaine de Boulet » tel que présenté ci-dessus,

ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2019 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 12 673,64 € est soustrait à l'excédent reporté de 12 435,69 € soit un résultat cumulé de - 237,95 €

Le déficit d'investissement au 31 décembre 2019 de 55 624,80 € est soustrait à l'excédent reporté de 55 624,80 € soit un résultat cumulé de 0 €.

N° DEL_2020_044

Objet Finances
Budget principal - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_045

Objet Finances
Budget annexe "ZA Eco Parc" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_173

Objet Finances
Budget annexe "ZA Chantier d'insertion" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_046

Objet Finances
Budget annexe "ZA les Olivettes 2" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_047

Objet Finances
Budget annexe "ZA du Stand" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_048

Objet Finances
Budget annexe "ZA des quatre chemins" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_049

Objet Finances
Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_050

Objet Finances
Budget annexe "ZA la Troptière" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_051

Objet Finances
Budget annexe "ZA la Justice" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_055

Objet Finances
Budget annexe "ZA la Bourdonnais" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_056

Objet Finances
Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_057

Objet Finances
Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_058

Objet Finances
Budget annexe "ZA Beauséjour" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_059

Objet Finances
Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_060

Objet Finances
Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_061

Objet Finances
Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_062

Objet Finances
Budget annexe "ZA la Hemetière 2" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_063

Objet Finances
Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_064

Objet Finances
Budget annexe "Ateliers relais" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_065

Objet Finances
Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_066

Objet Finances
Budget annexe "Chemin Renault" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_067

Objet Finances
Budget annexe "Commerces de proximité" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_068

Objet Finances
Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_069

Objet Finances
Budget annexe "Chantier d'insertion" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_071

Objet Finances
Budget annexe "SPANC" - Compte de gestion 2019
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DEL_2020_073

Objet Finances
Budget principal - Affectation du résultat
Reprise anticipée des résultats du CA 2019 au BP 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE la reprise par anticipation de l'excédent global de la section de fonctionnement, d'un montant de 3 906 774,08 €, et de l'affecter au Budget Primitif 2020 du budget principal, en report à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté", en recette de la section de fonctionnement,

APPROUVE l'affectation en réserve à l'article 1068 d'un montant de 1 231 85,42 €.

N° DEL_2020_020

Objet Finances
Fiscalité
Vote des taux d'imposition 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

FIXE le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **25,46 %**

FIXE le taux de la **Taxe d'Habitation (TH)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **11,14 %**

FIXE le taux de la **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FNB)** de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 à **2,17 %**

FIXE le taux de la **Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FB)** de la Communauté de Communes au titre de l'année

2020 à **2,48 %**

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2020_070

Objet Finances
Budget principal - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 20 616 222,00 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 8 844 010,00 €.

N° DEL_2020_072

Objet Finances
Budget annexe ZA Croix Couverte 2 - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 23 707 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 337 863 €.

N° DEL_2020_074

Objet Finances
Budget annexe ZA Croix Couverte - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 17 863 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 115 275 €.

N° DEL_2020_075

Objet Finances
Budget annexe ZA La Hemetière 2 - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de

fonctionnement en dépenses et en recettes est de 98 013 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 163 760 €.

N° DEL_2020_076

Objet Finances
Budget annexe ZA Le Stand - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 26 705 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 202 995 €.

N° DEL_2020_077

Objet Finances
Budget annexe ZA Les Quatre Chemins - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 235 346 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 225 827 €.

N° DEL_2020_078

Objet Finances
Budget annexe ZA les Olivettes 2- Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 46 009 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 231 530 €.

N° DEL_2020_079

Objet Finances
Budget annexe ZA Olivettes - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 140 490 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 423 769 €.

N° DEL_2020_080

Objet Finances
Budget annexe ZA Eco Parc - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 608 383 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 834 240 €.

N° DEL_2020_081

Objet Finances
Budget annexe Cap Malo - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 1 148 989 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 1 568 464 €.

N° DEL_2020_082

Objet Finances
Budget annexe ZA Cap Malo 3 - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 47 955 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour

20 €.

N° DEL_2020_083

Objet Finances
Budget annexe ZA Beausejour - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 78 019 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 1 722 €.

N° DEL_2020_084

Objet Finances
Budget annexe ZA Chatelier - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 196 855 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 196 845 €.

N° DEL_2020_085

Objet Finances
Budget annexe ZA Bourdonnais - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 3 551 503 €.

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 2 722 038 €.

N° DEL_2020_086

Objet Finances
Budget annexe ZA Justice- Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 129 943 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 345 911 €.

N° DEL_2020_087

Objet Finances
Budget annexe ZA Troptière- Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 151 261 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 184 177 €.

N° DEL_2020_088

Objet Finances
Budget annexe Chemin Renault- Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 280 139 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 279 129 €.

N° DEL_2020_089

Objet Finances
Budget annexe Ateliers relais - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 134 290 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 192 960 €.

N° DEL_2020_090

Objet Finances
Budget annexe Énergie - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 13 918 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 22 800 €.

N° DEL_2020_091

Objet Finances
Budget annexe SPANC- Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 329 996 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 77 913 €.

N° DEL_2020_092

Objet Finances
Budget annexe Commerces- Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 128 324 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 216 360 €.

N° DEL_2020_093

Objet Finances
Budget annexe Domaine de Boulet - Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 521 319 €.

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 337 518 €.

N° DEL_2020_094

Objet Finances
Budget annexe Chantier d'insertion- Budget primitif 2020
Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOPTE le budget primitif 2020 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de

fonctionnement en dépenses et en recettes est de 308 158 €.

ADOPTÉ le budget primitif 2020 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 30 000 €.

N° DEL_2020_131

Objet Culture
Théâtre de poche
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de l'annexe à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2019, ci-jointe

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'annexe sus-citée

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 37 375 €, au Joli collectif - Théâtre de Poche au titre de 2020, sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention pluriannuelle d'objectifs.

DECIDE que le versement de la subvention se fera en 2 fois :

- 40 % lors du premier semestre 2020
- le solde en octobre 2020

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_132

Objet Culture
Compagnie OCUS
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 38 750 € au titre de l'année 2020 à la Compagnie OCUS sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2022,

PRECISE que la subvention sera versée par acomptes selon l'échéancier suivant :

- 70% au premier semestre
- Le solde annuel en octobre

PRECISE que si la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_133

Objet Culture
La Station Théâtre
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 23 000 € au titre de l'année 2020 à l'association La Station Théâtre.

PRECISE que le versement se fera en une seule fois.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_134

Objet Tourisme
Maison du Canal
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 9 630,00 € au titre de l'année 2020 à la Maison du Canal.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieure à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_135

Objet Tourisme
Canoë-kayak Club de Feins
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association Canoë-Kayak Club de Feins au titre de l'exercice 2020.

DECIDE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_136

Objet Sport
Association Aviron Loisir en Pays d'Aubigné
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Aviron Loisir du Pays d'Aubigné (ALPA) au titre de l'exercice 2020,

DECIDE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_137

Objet Développement économique
Association Entreprendre au féminin
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ATTRIBUE une subvention de 2 500 € à l'association Entreprendre au féminin au titre de l'exercice 2020,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_138

Objet Sport
OSVIDH
Convention annuelle d'objectif - Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs 2020 avec l'OSVIDH ci-jointe,

DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 72 270 € au titre de l'année 2020 à l'OSVIDH sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2020,

PRECISE que le versement de la subvention se fera comme suit :

- Versement de la subvention « projet d'initiation scolaire à l'athlétisme » sous condition du déroulement effectif de l'activité
- Versement de 50 % du reste de la subvention totale en mars 2020.
- Versement du solde en septembre 2020.

PRECISE que si la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_184

Objet Sport
OCSPAC
Convention annuelle d'objectifs - Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs 2020 avec l'OCSPAC ci-jointe,

DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 52 650 € au titre de l'année 2020 à l'OCSPAC sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention annuelle d'objectifs et 2020 ci-jointe,

PRÉCISE que la subvention « projet d'initiation scolaire à l'athlétisme » sera versée sous condition du déroulement effectif de l'activité,

PRECISE que le reste de la subvention sera versée en une fois au mois de mars 2020.

PRECISE que si la subvention de fonctionnement accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_139

Objet Culture
Association Le Vent des Forges
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 11 500 € au titre de l'année 2020,

PRECISE que le versement se fera en une seule fois à la notification de la convention,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné,

N° DEL_2020_140

Objet Culture
Culture en VI
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 16 600,00 € au titre de l'année 2020 à l'association Culture en VI pour l'organisation du «Festival Val d'Ille en scène ».

DECIDE que le versement de la subvention se fera en 2 fois. 80 % seront versés au mois de mai et 20 % seront versés au mois de septembre.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un

reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_141

Objet Culture
Nediela
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 14 800 € au titre de l'année 2020 à l'association Nediela.

PRECISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_142

Objet Culture
Fest Yves
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2020 à l'association Fest-Yves Haute Bretagne.

PRECISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_122

Objet Culture
La Péniche Spectacle
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 2 250 € au titre de l'année 2020 à l'association Le Théâtre du Pré Perché – La Péniche Spectacle,

PRECISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_123

Objet Culture
Entente Sénonaire Sportive et Culturelle (ESSC) - Section jardins partagés
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2020 à l'association « Entente Sénonaire Sportive et Culturelle » (ESSC)

PRECISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_124

Objet Culture
École de musique Allegro
Subventions 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2020 ci-jointe,

VALIDE la subvention de 119 408,29 € à l'association Allegro au titre de l'année 2020, sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention d'objectif ,

PRÉCISE que le versement de la subvention se fera comme suit :

- a) La subvention de fonctionnement et complémentaire sera versée par acomptes selon l'échéancier suivant :
- Premier tiers en avril 2020
 - Deuxième tiers en juin 2020
 - Solde en septembre 2020
- b) L'aide aux familles sera versée dans son intégralité lors du premier trimestre de l'année concernée.
- c) L'aide au projet sera versée dans son intégralité avant le 31 décembre de l'année concernée en fonction du calendrier du projet.

N° DEL_2020_154

Objet Culture
École de musique de l'Illet
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2020 avec l'association École de musique de l'Illet,

VALIDE l'attribution d'une subvention de 65 000 € au titre de l'année 2020 à l'association École de musique de l'Illet (EMI), sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention d'objectif à venir.

PRECISE que la subvention sera versée comme suit :

La subvention de fonctionnement de 55 435 € sera versée en une seule fois sur demande du bénéficiaire.
L'aide au projet de 4 565 € sera versée dans son intégralité avant le 31 décembre de l'année concernée en fonction du

calendrier du projet.

L'aide aux familles sera versée en une fois sur demande du bénéficiaire et sous réserve de la transmission au Val d'Ille-Aubigné d'un tableau récapitulatif des aides financières versées aux familles concernées pour chaque saison.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_125

Objet	Culture
	Association Fusion danse handicap
	Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2020 à l'association Fusion danse handicap.

PRECISE que le versement de cette subvention interviendra en une seule fois sur demande du bénéficiaire.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_126_C

Objet	Culture
	OCAVI-A
	Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention annuelle 2020 avec l'association OCAVI-A,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la-dite convention, d'une durée d'un an à compter de sa signature,

DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 46198 € au titre de l'année 2020 à OCAVI-A sous condition résolutoire du respect de toutes les clauses mentionnées dans la convention d'objectifs à venir.

DECIDE que la subvention sera versée en 2 fois : 70 % seront versés au mois de mai et le solde au mois de septembre.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_127

Objet	Solidarité
	Reso solidaire
	Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE d'adhérer à l'association "Réso solidaire" pour un coût de 80 € au titre de l'année 2020

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 920 € pour l'exercice 2020,

PRECISE que cette subvention sera payée sur le Budget Principal, en section de fonctionnement, en une seule fois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_128

Objet Solidarité
Restos du cœur
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € au titre de l'année 2020 à l'association les Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine – antenne de Melesse,

DECIDE le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_129

Objet Solidarité
Ille et Développement
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de verser une subvention au titre de 2020 d'un montant de 6 358,89 € au bénéfice de l'association « chantier d'insertion Ille et Développement » pour soutenir son activité de mise à disposition de scooter.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le Budget Principal, en section de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2020_200

Objet Environnement
Association Amorce
Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association AMORCE,

ACCEPTÉ de verser la contribution de 558 € au titre de l'année 2020 à l'association AMORCE,

PRECISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

N° DEL_2020_194

Objet Commerces
Commerce d'Andouillé Neuville
Subvention 2020 à l'association La Passerelle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 500 €, à l'association « la passerelle d'Andouillé-Neuville » pour l'animation en 2020 du bar associatif,

PRÉCISE que le montant de la subvention sera versé en une seule fois sur demande du bénéficiaire.

N° DEL_2020_130

Objet Enfance-Jeunesse
GPAS
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 121 849 € à l'association GPAS au titre de l'année 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 notifiant le montant de cette subvention,

PRÉCISE qu'à compter de la signature de l'avenant sus-cité, la subvention sera versée en deux fois selon les modalités suivantes :

- 30% de la subvention votée, en mai de l'année en cours
- Le solde en septembre de l'année en cours

N° DEL_2020_096

Objet Petite Enfance
ADMR - Action Petite Enfance
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'attribuer une subvention 2020 de 259 047 € à l'ADMR pour la gestion de trois établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueils de Saint-Aubin d'Aubigné et de Montreuil sur Ille, Halte-garderie de Sens de Bretagne),

PRÉCISE que le versement de la subvention sera effectué comme suit :

- 50 % versé en mai,
- le solde en septembre

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de notification de la subvention 2020.

N° DEL_2020_158

Objet Petite Enfance
ADMR de St Grégoire - Halte-garderie La Farandole (Melesse)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

AUTORISE le versement à l'ADMR de Saint-Grégoire de la subvention 2020 pour le fonctionnement de la halte-garderie « La Farandole » implantée à Melesse, d'un montant de 22 800 €

PRECISE que la subvention sera versée annuellement, en deux fois, selon les échéances suivantes :
- 40 % après avoir présenté le budget prévisionnel de l'année N,
- 60% sur présentation du compte de résultat

N° DEL_2020_097

Objet Petite Enfance
Association Tchao Doudou (Vignoc)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 543 € au titre de l'année 2020 à l'association d'assistantes maternelles "Tchao Doudou" de Vignoc,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération

N° DEL_2020_098

Objet Petite Enfance
Association L'As de Sens (Sens-de-Bretagne)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 200 € au titre de l'année 2019 à l'association des Assistantes Maternelles "L'As de Sens" de Sens-de-Bretagne.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2019 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_099

Objet Petite Enfance
Foyer d'éducation populaire de Montreuil-le-Gast _ Section des assistantes maternelles
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 400 € au titre de l'année 2020 à la section des assistantes maternelles du Foyer d'Education Populaire de Montreuil-le-Gast.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_100

Objet Petite Enfance
Association Gribouille (Montreuil-sur-Ille)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 200 € au titre de l'année 2020 à l'association d'assistantes maternelles "Gribouille" de Montreuil-sur-Ille.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération

N° DEL_2020_101

Objet Petite Enfance
Association Les Galipettes (Guipel)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 150 € au titre de l'année 2020 à l'association d'assistantes maternelles "Les Galipettes" de Guipel ,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_102

Objet Petite Enfance
Association L'Ille aux Enfants (la Mézière)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 123 € au titre de l'année 2020 à l'association des assistantes maternelles "L'Ille aux enfants" de La Mezière.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_103

Objet Petite Enfance
Association Les Germinous (St-Germain-sur-Ille)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 450 € au titre de l'année 2020 à l'association d'assistantes maternelles "Les Germinous" de St-Germain-sur-Ille,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_104

Objet Petite Enfance
Association Les Pitchounes (Mouazé)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 450 € au titre de l'année 2019 à l'association l'association d'assistantes maternelles "Les Pitchounes" de Mouazé,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_105

Objet Petite Enfance
Association L'îlot Calins (Andouillé-Neuville)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 400,00 € au titre de l'année 2020 à l'association d'assistantes maternelles

"L'ilot Calins" d'Andouillé-Neuville,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_106

Objet Petite Enfance
Association Baby-bulles (St Aubin d'Aubigné)
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de l'attribution d'une subvention de 150 € au titre de l'année 2020 à l'association d'assistantes maternelles "Babybulles" de St-Aubin d'Aubigné.

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2020 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné.

N° DEL_2020_107

Objet Développement économique
Association Créativ - Concours "trophée Crisalide"
Subvention 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ATTRIBUE une subvention de 6 000 € TTC au titre du "trophée Crisalide - Eco-activités" édition 2020,

PRECISE que le versement sera effectué sur appel de fonds.

N° DEL_2020_108

Objet Développement économique
Association Initiative Rennes
Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de verser une participation d'un montant de 20 200 € à l'association "Initiative Rennes comprenant :
- 20 000 € de contribution au fonds d'Intervention de la Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL),
- 200 € de cotisation au titre de l'année 2020 (sur présentation de justificatifs)

PRECISE que la dépense sera imputée sur le Budget Principal, en section de fonctionnement.

N° DEL_2020_109

Objet Environnement
Association Collectif Bois Bocage 35
Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association CBB35,

VALIDE le versement de la cotisation 2020 d'un montant de 739,52 €,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

N° DEL_2020_110

Objet Environnement
Association AFAC Agroforesteries
Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE d'adhérer à l'association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie (AFAC-Agroforesteries) ;

ACCEPTTE de verser une contribution de 55 € au titre de l'année 2020 à AFAC-Agroforesteries.

PRECISE que le versement se fera en une seule fois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_111

Objet Environnement
Association BRUDED
Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de reconduire l'adhésion à l'association BRUDED.

ACCEPTTE de verser une contribution de 0,20 € par habitant (36 976 habitants) au titre de l'année 2020 soit un montant total de 7 395,20 € à l'association BRUDED,

PRECISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_112

Objet Environnement
Association AILE
Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association AILE,

VALIDE le versement de la cotisation 2020 d'un montant de 200 € à l'association AILE,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_113

Objet Environnement
Filière-bois
Adhésion au Syndicat des Forestiers privés 35

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE d'adhérer au Syndicat des Forestiers Privés d'Ille-et-Vilaine,

PRECISE que le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 38,76 € pour l'exercice 2020 et qu'elle sera payée sur le Budget Principal, en section de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_114

Objet Energie-Climat
Association Air Breizh
Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association Air Breizh, dont le siège social est situé 3 Rue du Bosphore, 35200 Rennes et dont l'objet statutaire est la mesure de la qualité de l'air en Bretagne,

ACCEPTÉ de verser la cotisation de 3 437,00 € au titre de l'année 2020 à l'association Air Breizh.

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_115

Objet Tourisme
 Association Escales Fluviales de Bretagne
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de renouveler l'adhésion à l'association « Escales fluviales de Bretagne »,

PRÉCISE que le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 2 335 € pour l'exercice 2020 et qu'elle sera payée sur le budget principal, en section de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_116

Objet Solidarité
 Association CIDFF
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de reconduire l'adhésion au CIDFF,

VALIDE le versement de la cotisation 2020 d'un montant de 12 242,00 € au CIDFF,

PRECISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_117

Objet Solidarité
 Association RTES
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire),

PRÉCISE que le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 420 € pour l'exercice 2020 et qu'elle sera payée sur le budget principal, en section de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_159

Objet Emploi
 Association We Ker
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de reconduire l'adhésion à l'association We Ker;

ACCEPTÉ de verser une contribution au titre de l'année 2020, d'un montant total de 54 661 €,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_118

Objet Tourisme
 Fédération française de voile
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de renouveler l'adhésion à la FFVoile pour l'année 2020,

PRÉCISE que le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 274 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_119

Objet Tourisme
 Comité Départemental de Voile
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de renouveler l'adhésion à l'association «Comité Départemental de Voile »,

PRÉCISE que le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 400 € pour l'exercice 2020 et qu'elle sera payée sur le budget annexe "Domaine de Boulet", en section de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_120

Objet Tourisme
 Comité régional de Tourisme
 Cotisation 2020 - Domaine de Boulet

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDÉ l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au Comité régional de Tourisme de Bretagne pour les

équipements touristiques du Domaine de Boulet,

DÉCIDE du versement de la cotisation 2020 d'un montant de 240 € TTC.

N° DEL_2020_157

Objet Tourisme
 Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine
 Adhésion 2020 - Camping du Domaine de Boulet

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'adhérer à l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT),

DÉCIDE du versement de la cotisation 2020 d'un montant de 150 € TTC.

N° DEL_2020_121

Objet Solidarité
 CLIC Ille et Illet
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de reconduire l'adhésion à l'association Clic de l'Ille et de l'Illet ;

ACCEPTÉ de verser une contribution au titre de l'année 2020 de 14 492,20€ au Clic de l'Ille et de l'Illet.,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

N° DEL_2020_143

Objet Informatique
 Convention Mégalis Bretagne
 Bouquet de services numériques

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention 2020-2024 pour l'accès au bouquet de services numériques avec le syndicat mixte Megalis,

VALIDE le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 200 €,

VALIDE le versement de la contribution annuelle d'un montant de 13 025 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

N° DEL_2020_144

Objet Energie-Climat
Partenariat ALEC
Convention cadre 2020-2022 et programme d'actions 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention d'objectifs et de partenariat 2020-2022 avec l'ALEC du Pays de Rennes

AUTORISE monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée à la présente,

VALIDE le programme d'actions 2020 en partenariat avec l'ALEC,

DECIDE de l'attribution d'une subvention 2020 à l'ALEC, d'un montant nde 60 469 €.

N° DEL_2020_147

Objet Intercommunalité
Conseil de développement
Modification de la composition

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la composition du conseil de développement suivante :

			Collège d'appartenance
BEAUDE	Catherine	Montreuil le Gast	Solidarités
BIARD	Pierrick	Feins	Environnement
BOSCHET	Claude	Montreuil sur Ille	Economie
BOUGEOT	Frédéric	Mouazé	Economie
DONDEL	Eric	Montreuil le Gast	Economie
DUMONT	Patrick	St Médard sur Ille	Environnement
DUPERRON-ANNEIX	Nicole	Langouët	Solidarités
DUVAL	Norbert	St Aubin d'Aubigné	Economie
GRELIER	Francine	Montreuil le Gast	Solidarités
HAMON	Carole	St Aubin d'Aubigné	Solidarités
HOUEDEMON	Frédéric	Gahard	Economie
JAMET	Alain	Sens de Bretagne	Solidarités
LACROIX	Diane-Perle	Guipel	Solidarités
LASBLEIZ	Cécile	Mouazé	Environnement
LAVOLEE	Joël	Guipel	Economie
LE ROCH	Gilles	Melesse	Environnement
LEBASTARD	Jean-Paul	Montreuil le Gast	Solidarités
LECLERCQ	Bénédicte	La Mézière	Solidarités
MARQUET	Michel	Feins	Economie
NOBLET	Patrice	St Gondran	Environnement
PINEL	Bernard	La Mézière	Economie
PRAUD	Jean-Yves	Feins	Solidarités
RENAULT	Michel	Melesse	Environnement
TRIMBUR	Mireille	La Mézière	Solidarités

N° DEL_2020_149

Objet Finances
Fonds de Concours
Saint Germain Sur Ille

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement à la commune de Saint-Germain-sur-Ille d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 9 243,20 € pour l'opération « Réserve incendie »;

VALIDE le versement à la commune de Saint-Germain-sur-Ille d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 22 718,25 € pour l'opération « Rénovation salle communale »;

VALIDE le versement à la commune de Saint-Germain-sur-Ille d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 3 056,87 € pour l'opération « Travaux salle de sport »;

PRÉCISE que ces dépenses seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 10 ans.

VALIDE que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Saint-Germain-sur-Ille sur la période 2019-2021 est de 32 310,68 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2020_150

Objet Finances
Dissolution du Comité de jumelage du Val d'Ille
Acceptation du boni de liquidation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ACCEPTTE le boni de liquidation résultant de la dissolution de l'association « comité de jumelage du Val d'Ille » d'un montant de 6 382,59 €.

PRÉCISE que cette recette sera imputée au compte 7713.

N° DEL_2020_052

Objet Finances
REOM
Renouvellement de la convention avec le SMICTOM de Fougères

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la prolongation de 3 ans de la convention pour la gestion de la facturation de la REOM avec le SMICTOM du Pays de Fougères,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation correspondant.

N° DEL_2020_053

Objet Finances
REOM
Renouvellement de la convention avec le SMICTOM Valcobreizh

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE les avenants de transfert des conventions pour la gestion de la facturation du service public de gestion des déchets ménagers et déchets assimilés au SMICTOM Valcobreizh.

N° DEL_2020_171

Objet Personnel
RH - PPCR
Revalorisation indiciaire des agents contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE les avenants de modification de la rémunération des sept agents contractuels de droit public mentionnés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants sus-cités.

N° DEL_2020_145

Objet Personnel
Mise à jour du tableau des effectifs
Mutation en interne et recrutement pôle petite enfance

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

SUPPRIME deux postes d'agent social principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet et créés par délibération n°99-2017 du 14 février 2017,

CRÉE deux postes permanents d'agent social (catégorie C) à temps complet à compter du 1er mars 2020,

SUPPRIME un poste à temps non complet (30/35ème) créé sur le grade d'agent social principal 2ème classe (catégorie C) par délibération n°99-2017 du 14 février 2017,

CRÉE un poste permanent à temps non-complet (30/35ème) sur le grade d'agent social (catégorie C) à compter du 1er mars 2020,

PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale de ce grade et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son grade,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1er mars 2020.

N° DEL_2020_160

Objet Développement économique
Pass Commerce et Artisanat
Subvention - CADRE D'ART Coiffure

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 3 750 € au bénéfice de CADRE D'ART Coiffure – Roselyne RICHARD ,

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements , sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

N° DEL_2020_161

Objet Développement économique
Pass Commerce et Artisanat
Demande de subvention- Dossier M Jean-Luc MARCHAND

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 2 128,57 € au bénéfice de M Jean-Luc MARCHAND – Entreprise JML CREATION BOIS,

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements , sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

N° DEL_2020_162

Objet Développement économique
PASS Commerce et Artisanat
Demande de subvention - EURL VIRGIN Coiffure

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 5 250 € au bénéfice de EURL VIRGIN Coiffure - Madame Virginie LECOQ,

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

N° DEL_2020_163

Objet Développement économique
Pass Commerce et Artisanat
Demande de subvention- Dossier M MOUSSET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 2 330,15 € au bénéfice de M Sébastien MOUSSET – Entreprise SARL MOUSSET COUVERTURE

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements , sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

N° DEL_2020_164

Objet Développement économique
Pass Commerce et Artisanat
Subvention - Salon de coiffure APOLIN'HAIR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 2 613,99 € au bénéfice de l'entreprise APOLIN'HAIR pour des travaux de mise aux normes et d'embellissement du local, changement du mobilier,

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux et investissements ont été réalisés.

N° DEL_2020_169

Objet Développement économique
La Mézière - ZA de Beauséjour
DIA ZE 265

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de ne pas préempter la parcelle ZE 265 sis ZA de Beauséjour.

N° DEL_2020_054

Objet Développement économique
ZAE la Hémetière 2
Vente d'un atelier-relais

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de la cession à la société SYNELOG ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer) de l'Atelier-Relais de la Hémetière 2 et de la parcelle ZX 154,

FIXE le prix de vente de ce bien à 360 000,00 € HT hors frais de notaire et d'agence à la charge de l'acquéreur,

PRÉCISE que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur

DÉSIGNE Maître Mathieu LORET, Notaire à Saint Aubin d'Aubigné pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès des hypothèques,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tous documents afférents à celle-ci.

DÉCIDE de louer l'atelier et les bureaux (superficie totale de 560 m²).par convention d'occupation précaire à partir du 2 mars 2020 à l'entreprise SYNELOG, moyennant un loyer mensuel de 900 € HT, les frais d'acte relatifs à la convention d'occupation précaire seront à la charge du locataire.

N° DEL_2020_095

Objet Habitat
Vignoc allée Camélias
Cession immobilière - AA 637 et 636

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la cession de la parcelle AA 636 d'une superficie de 142 m² au prix de 11 499 € net, hors frais de notaires à la charge de l'acquéreur,

VALIDE la cession de la parcelle AA 637 d'une superficie de 105 m² au prix de 8 501 € net, hors frais de notaires à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les compromis de vente des parcelles sus-citées et, si les conditions suspensives sont levées, à signer les actes de vente afférents.

DÉSIGNE Maître Crossoir pour représenter la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la rédaction du compromis et de l'acte de vente.

N° DEL_2020_165

Objet Commerces
Boulangerie de Guipel
Cession à la commune de Guipel

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de céder à la commune de Guipel une partie de la parcelle cadastrale section AD n°224, correspondant à l'ancien fournil et à son jardin attenant au sud, ainsi que l'emprise correspondant à l'extension réalisée à l'est de la maison d'habitation et à la coursive, le tout pour une surface d'environ 600 m² (surface à préciser après division et bornage),

FIXE le prix du bien à 30 000 € net vendeur, hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

DÉCIDE que la commune de Guipel prendra à sa charge les frais engagés par la Communauté de communes, estimés entre 15 000 € et 20 000 € (division et bornage, démolition de l'extension et du hangar, réalisation d'une clôture)

DÉSIGNE l'étude de Maître Crossoir pour la rédaction des actes de vente et la réalisation des formalités de publicité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente.

N° DEL_2020_170

Objet Commerces
Boulangerie de Guipel
Mise en vente de la maison d'habitation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de la cession de la maison d'habitation et de son jardin situés sur la parcelle AD n°224, le tout pour une surface d'environ 163m², surface à préciser après division et bornage,

FIXE le prix du bien à 140 000 € net vendeur, hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

DONNE mandat à l'office SCP G. KOMAROFF-BOULCH et E. CROSSOIR et aux agences immobilières INEO Habitat – La Mézière et COGIR - Melesse pour cette cession.

N° DEL_2020_174_C

Objet Habitat
Rénovation de l'habitat
Valorisation des CEE - primes énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

Pour : 34

Abstention : 1

DÉCIDE d'expérimenter pour 1 an renouvelable la mise en place d'un nouveau régime d'aide, à savoir des primes « isolation » « ventilation » et « chauffage » pour les ménages accompagnés par la PLRH, hors OPAH, sous réserve que le recrutement en cours aboutisse ,

VALIDE les montants forfaitaires de primes proposés ci-dessus, correspondant à la valorisation des CEE attendue sur une plateforme « grand public » et de verser les primes dans les 2 mois suivant le dépôt du dossier complet,

PRÉCISE que l'attribution des aides à la rénovation de l'habitat, dans la limite des budgets prévisionnels, a été déléguée par le conseil communautaire au Président.

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Président rend compte lors de chaque réunion de l'organe délibérant des attributions exercées dans le cadre de la présente délégation.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la charte « coup de pouce » et à mettre en place la politique de contrôle.

N° DEL_2020_146_C

Objet Eau-Assainissement
AEP
Modalités de financement des travaux de réseau neuf - Opérations d'aménagement

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ADOpte les règles suivantes pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eau potable :

- Les aménageurs publics et privés assurent la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'eau potable en respectant le cahier des prescriptions techniques de la Collectivité ainsi que la convention fixant les modalités de validation des différentes phases de l'aménagement jusqu'à la rétrocession.
- Sur demande d'un aménageur public ou privé, la Collectivité pourra assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux dans le cadre d'une convention financière. Les études et les travaux sont considérés comme un tout et donc inséparables même si l'aménageur sollicite la dissociation.

ADOpte les règles suivantes pour la rétrocession des réseaux :

- La rétrocession du réseau d'eau potable sera conditionnée au respect du cahier des prescriptions techniques pour la réalisation des réseaux et des branchements de la CCVIA.
- Les prescriptions de la Collectivité seront formalisées dans une convention communicable dès le stade des études du projet et au plus tard lors de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Elles devront être jointes au dossier de consultation des entreprises devant assurer les travaux.

EXPOSE les principales prescriptions techniques préalables à la rétrocession suivantes :

- L'aménageur exigera, dès le stade de la consultation, que les entreprises possèdent les Certificats de Qualifications professionnelles, délivrés par la Fédération Nationale des Travaux Publics (F.N.T.P.) : Identification F.N.T.P. 5113 pour la pose de réseau d'eau potable. Les entreprises devront fournir une liste des références en chantier similaire pour la pose de réseau d'eau potable. Copies des certificats des entreprises retenues devront être remises à la Collectivité.
- Les entreprises devront s'engager au respect de la Charte nationale de Qualité pour la réalisation des réseaux d'eau potable,
- Les réseaux structurants et secondaires seront en PEHD entièrement soudés (vanne, Té, prise de branchement,

canalisation) ou en Fonte en fonction des contraintes inhérentes à chaque projet et suivant les recommandations de la Collectivité,

- La pose de bornes aériennes marquant clairement la limite entre le réseau public et l'installation privée sera prévue de base. L'objectif est d'assurer l'accessibilité des compteurs à l'exploitant du service public d'eau potable pour la relève et aux abonnés pour le contrôle de leur consommation.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, et notamment:

- Les conventions définissant les modalités de conception, réalisation et de transfert d'ouvrages d'alimentation en eau potable
- Le cahier des prescriptions techniques particulières, annexé à la convention
- Les PV de réceptions et les PV de réception définitive et de transfert d'ouvrages

N° DEL_2020_148

Objet Eau-Assainissement
AEP
Modalités de financement des travaux de réseau neuf

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de la prise en charge par le demandeur de 100% des travaux et frais annexes pour ce qui concerne l'extension, les raccordements longs et le renforcement du réseau d'eau potable pour la desserte de nouvelles constructions donnant lieu à des autorisations d'urbanisme,

DÉCIDE, pour la desserte de constructions existantes, de la prise en charge du coût d'extension (travaux et frais annexes) à 100% par le demandeur lorsque l'extension du réseau d'eau potable est inférieure à 100 m ou supérieure à 400 mètres et dessert un seul demandeur,

DÉCIDE, pour la desserte de constructions existantes, de la prise en charge des travaux et des frais annexes à 70 % par le demandeur, lorsque l'extension du réseau d'eau potable est comprise entre 101 et 400 mètres,

DÉCIDE, pour la desserte de constructions existantes, pour une extension supérieure à 100 m et desservant plusieurs demandeurs, de la prise en charge des travaux et des frais annexes à 70 % répartis au prorata du nombre de demandeurs par tronçon de réseau à créer,

DÉCIDE, pour le renforcement-dilatation du réseau d'eau potable lié à des demandes spécifiques pour un réseau non compris dans le programme pluriannuel de renouvellement de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, de la prise en charge par l'aménageur de 100 % des travaux et frais annexes, non compris le coût de reprise des branchements,

DÉCIDE, pour le renforcement-dilatation du réseau d'eau potable lié à des demandes spécifiques pour un réseau compris dans le programme pluriannuel de renouvellement de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, de la prise en charge par l'EPCI des travaux et frais annexes avec la participation de l'aménageur calculé sur la base du surcoût lié à la pose d'un diamètre supérieur de la canalisation supérieure.

DÉCIDE, pour le dévoiement du réseau d'eau potable situé sous domaine public rendu nécessaire par l'implantation d'un autre réseau (difficulté de croisement de réseau), de la prise en charge par le demandeur de 100% des travaux et frais annexes,

DÉCIDE, pour le dévoiement du réseau d'eau potable situé en parcelle privée impacté par un projet d'urbanisation, de la prise en charge par le demandeur de 100% des travaux et frais annexes.

N° DEL_2020_176

Objet Eau-Assainissement
AEP
Convention de mise à disposition partielle des services de la CEBR en 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention de mise à disposition partielle de service entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que ses actes subséquents.

N° DEL_2020_151

Objet Eau-Assainissement
SPANC
Exonération pénalité BC n°02

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'exonérer de pénalités de retard la société SAUR au titre du bon de commande n°02, de l'accord-cadre des contrôles périodiques du SPANC.

N° DEL_2020_152

Objet Technique
TRAVAUX - La Cambuse
Abandon de procédure - Infructuosité sur 6 lots

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCLARE infructueuse la consultation par voie de procédure adaptée pour le marché de travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment 15 rue des Chênes à Langouët,

DÉCIDE de recourir à un marché négocié, pour chaque lot, sans publicité et sans mise en concurrence préalable pour effectuer ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à attribuer ce marché négocié, dans la limite de l'enveloppe globale prévisionnelle de 40 000 € HT (MOE incluse).

N° DEL_2020_187

Objet Technique
Marché 2020 d'entretien des liaisons cyclables, des stationnements et des espaces verts
Attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ATTRIBUE le marché d'entretien des liaisons cyclables, des aires de stationnement et des espaces verts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en 2020 aux entreprises suivantes :

Lot 1 : entreprise Morel&Fils pour un montant total de 14 000 € HT

Lot 2 : société Epivert pour un montant total de 11 454 € HT

Lot 3 : chantier d'insertion Ille & Développement pour un montant de 22 822, 64 € HT.

Lot 4 : chantier d'insertion Ille & Développement pour un montant 14 967,13 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2020_172

Objet Technique
 Marché VRD
 Location de matériel de fauchage avec exportation sans chauffeur

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise EVA (Martigné-en-Mayenne) pour le marché de location du matériel de fauchage avec exportation et sans chauffeur, pour un montant de 30 750 €HT minimum (75 jours) et de 61 500€ HT maximum (150 jours) sur 3 ans,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2020_153

Objet Assurance - sinistre
 Recettes
 Acceptation de l'offre indemnitaire "assurance DO" - sinistre Emergence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE l'offre indemnitaire de Groupama relative aux dysfonctionnements et désordres apparus au sein du bâtiment Emergence à Andouillé-Neuville, d'un montant de 15 271,56 € net.

DÉCIDE de l'encaissement de cette recette sur le budget Atelier-relais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2020_175

Objet Intercommunalité
 Association AdCF
 Cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de reconduire l'adhésion à l'ADCF,

ACCEPTTE de verser une cotisation au titre de l'année 2020 d'un montant total de 3 800€ à l'ADCF,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de ses délégations reçues du conseil communautaire

Marchés compris entre 1 000 € et 25 000 € HT :

Date	Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Pôle
06/01/2020	Share Art	Intervenants animations espaces jeux	1 540,00 €	Pôle solidarités
06/01/2020	Solene Chatel	Intervenants animations espaces jeux	2 987,00 €	Pôle solidarités
10/01/2020	Quarta	Devis concernant le plan d'alignement (bornage) pour le PEM de Montreuil sur Ille	1 782,50 €	Pôle Technique
10/01/2020	Menerik	Travaux futur Pôle Technique : Avenant à la menuiserie (fixation de la trappe des combles et remplacement d'une vitre non filmée, suppression de spots et ajout d'une porte local ménage et reprise cloison cuisine	1 210,00 €	Pôle Technique
10/01/2020	LTM – VEZIN LE COQUET	EPI pour les salariés du chantier d'insertion pour l'année	2 003,50 €	Pôle Technique
13/01/2020	CEPIM	Formation SST recyclage pour 13 agents de la CCVIA (Formation sur notre site pour 10 agents et formation à CEPIM pour 3 agents)	1 080,00 €	Pôle Technique
14/01/2020	INAXEL	Achat d'un logiciel de réservation pour le camping du Domaine de Boulet	2 188,00 €	Pôle Technique
16/01/2020	Taffy couches	Couches pour les 4 EAJE	1 649,53 €	Pôle solidarités
11/12/2019	Nature et Paysage	Curage d'une mare – ZA des Olivettes	1 960,00 €	PEDD
14/01/2020	Le Petit Verger	Formations taille et greffage vergers	2 085,40 €	PEDD
22/11/2019	Pigeon Préfa	Installation de cloisons béton à la plateforme bois	13 250,52 €	PEDD
21/12/2019	Créa'Métal 2L	Coffrages robinets et fourreaux électriques plateforme bois	1 146,00 €	PEDD
26/09/2019	Fibois	Bon de commande pour étuve pour la plateforme bois	1 153,30 €	PEDD
20/01/2020	ANVOLIA	réparation PAC Emergence	3 100,49 €	Pôle Technique
20/01/2020	Sol'sCale	sanitaire maison des landelles	1 216,67 €	Pôle Technique
20/01/2020	SMIDO	Travaux Futur Pôle Technique : Chaudière à granulé	18 209,50 €	Pôle Technique
20/01/2020	Orapi argos	Prodds d'hygiène et d'entretien pour les eaje	1 499,59 €	Pôle solidarités
20/01/2020	Ille-et-Développement	Entretien annuel de ma zone humide située à l'Ouest de l'Ecoparc (taille, débroussaillage et nettoyage)	2 610,00 €	Pôle Technique
20/01/2020	Biocoop Manger Bio 35	Alimentaire pour les 4 eaje	2 380 € TTC	Pôle solidarités
15/01/2020	QUARTA	Rétablissement des limites des lots 1 et 2 ZA la troptière Vignoc	1 045,00 €	PEDD
24/01/2020	Perrinel	Réparation Emergence suite au rapport d'expertise (pose d'une grille extérieure local pompe à chaleur, reprise VMC en compta et service informatique, reprise pompage et comptage sur utilisation des EP)	2 619,00 €	Pôle Technique
24/01/2020	Daniel Constructions	Réparation Emergence suite au rapport d'expertise extraction PAC, Dégignage coulisses BSO, Finalisation isolation Ateliers)	4 188,75 €	Pôle Technique
27/01/2020	blanc bleu	Rénovation de la galerie d'exposition de St Germain sur Ille (travaux de peinture, réfections de sol et de plafond et isolation bureau)	3 337,00 €	Pôle Technique
27/01/2020	HILIADE	Devis pour le changement de turbo compresseur du tracteur 6105R du service voirie	2 857,22 €	Pôle Technique
31/01/2020	ERS	Génie civil pour l'alimentation BT, AEP et EU d'un emplacement au Domaine de Boulet pour la borne supplémentaire	1 010,00 €	Pôle Technique
31/01/2020	Socofag	Fourniture de 4 tonnes de pellets en vrac – Maison du Pôle Technique (ZA des Landelles – 14 rue des Landelles) à MELESSE	1 083,64 €	Pôle Technique

Droit de préemption urbain :

Commune	Adresse	Parcell	Superficie	Vendeur	Acquéreur	Prix de vente
La Mézière	ZA la Montgervalaise 2	ZA 91	800 m ²	SCI PAULIANNE	SMS IMMO	160 000,00 €

Habitat :

Bénéficiaire	Montant de l'aide	Date
Mme Bénédicte LEVASSEUR (opah)	1 000,00 €	10/01/2020
Mme Joelle ORY (opah)	633,00 €	10/01/2020
M. Dominique POMMEREUIL (opah)	500,00 €	10/01/2020
Mme Madeleine ALINE (opah)	1 000,00 €	10/01/2020
M. Yannick DA VEIGA (prime bois)	1 000,00 €	10/01/2020
Mme Lucie VINET (prime bois)	2 000,00 €	16/01/2020
M PINEL et Mme PRESCHOUX (prime accession)	3 000,00 €	30/01/2020
M AHAMED et Mme ANDRIEUX (prime bois)	3 000,00 €	30/01/2020

Mobilité

Date	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Montant TTC	Service en charge
06/01/20	THAUMOUX Sylvain	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	100,00 €	PAU
12/12/19	CCAS ST AUBIN D'AUBIGNE	Convention d'adhésion au service de prêt minibus communautaire 2020	100,00 €	PAU
25/11/19	Collège Amand BRIONNE	Convention d'adhésion au service de prêt minibus communautaire 2020	100,00 €	PAU
27/11/19	Mairie Monteruil le Gast -service jeunesse -	Convention d'adhésion au service de prêt minibus communautaire 2020	100,00 €	PAU
27/11/19	Mairie ST AUBIN D'AUBIGNE – Maison des jeunes -	Convention d'adhésion au service de prêt minibus communautaire 2020	100,00 €	PAU
17/01/20	LECOQ Etienne	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	100,00 €	PAU
04/12/20	CCAS VIEUX VY SUR COUESNON	Convention d'adhésion au service de prêt minibus communautaire 2020	100,00 €	PAU
30/01/20	LEFEUVRE Roland	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	100,00 €	PAU

Justice :

Objet du contentieux	Action	
Vol d'un tractopelle et es 6 godets stationnés sur le territoire de la commune de la Mézière (35) et appartenant à la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné	constitution partie civile le 19 mai 2019 et pouvoir donné, sur le fondement des articles 827 et 828 du code de procédure civile alors en vigueur, à la juriste du Val d'Ille Aubigné de le représenter au tribunal correctionnel afin de défendre les intérêts civils	L'affaire a été audenciée le 20 mai suivant. Par jugement correctionnel n°19/1061 devenu définitif, la constitution de la partie civile a été confirmée et le coupable a été condamné à payer en réparation du préjudice matériel non garanti par l'assurance de la ccvia la somme de deux mille six cent trois euros et soixante huit centimes (2603,68€).